

DÉVELOPPEMENT DURABLE

INTERVIEW

MOUSSA KERZAZI, Pr. au département de géographie à l'Université Mohammed V

«Le Maroc n'a pas de vocation agricole»

90% de son territoire est baigné par un climat aride ou semi-aride

PROPOS RECUEILLIS PAR RACHID TARIK

LE MATIN : Quel est l'objectif du colloque international qui aura lieu du 9 au 15 juillet à Rabat ?

MOUSSA KERZAZI : Le colloque va traiter la problématique de l'agriculture et du tourisme dans le cadre du développement local et comment réagir face au défi de la mondialisation, notamment dans les pays du Sud. Il faut signaler que cette problématique se pose dans deux mondes différents : les pays du Nord et ceux du Sud. Dans ces derniers, les activités agricole et touristique contribuent fortement d'une manière directe ou indirecte à la croissance des économies de ces pays et à la création de l'emploi. Toutefois, l'ouverture sur le marché mondial dans le

Aujourd'hui, quelle est donc l'alternative à l'agriculture dans notre pays ?

Je propose une autre alternative, qui prend en compte notre patrimoine naturel par le biais de la conservation des terres agricoles fertiles, l'exploitation rationnelle de la mer, de la forêt et du couvert végétal (alfa), la protection des oasis et des paysages de la montagne. A ce propos, nous préconisons dans ces zones fragiles l'encouragement d'une agriculture organique (bio), qui n'utilise pas les produits chimiques et qui respecte les normes internationales et la dimension environnementale avec un «label». Sur un autre plan, nous devons être réalistes en analysant le contexte mondial et les perspectives d'avenir de notre économie, qui doit se baser sur la formation des ressources humaines et la construction des bases économiques solides, ayant comme piliers les activités extra agricoles, en diversifiant les activités en milieu rural au lieu de se contenter, comme par le passé, de l'activité agricole, qui est dépassée. L'initiative marocaine constitue un levier du progrès et par conséquent, elle devrait être le laboratoire du développement local et humain et du progrès technique, économique et social.

Malgré la production agricole de la France et des Etats-Unis, vous dites que ces deux nations ne se considèrent pas comme des pays agricoles. Pourquoi ?

Ces deux pays, qui pourraient nourrir toute la planète, ne se considèrent pas comme pays à vocation agricole, parce que leurs économies se basent essentiellement sur les activités extra-agricoles à 98% du produit intérieur brut (PIB), dont 60% et plus dans les activités de services et de commerce, télécommunications, etc. Ils investissent principalement dans les ressources humaines, alors que la participation de l'agriculture dans le PIB ne dépasse pas le 2% en moyenne. De même, la population active s'est libérée du secteur agricole pour travailler ailleurs. Dans un autre contexte socio-économique, le Japon, comme exemple, est un petit pays qui ne dispose pas de richesses et d'atouts naturels. Toutefois, il assure sa sécurité alimentaire à travers ses hauts rendements dans les domaines extra-agricoles. Le Danemark est aussi un tout petit pays du point de vue de sa population, mais qui a investi dans des domaines extra-agricoles, tels le transport et les activités intermédiaires (transport maritime, par exemple) et les activités commerciales.

Colloque international à Rabat

La lutte pour l'accroissement de la production et la modernisation des structures agricoles a eu pour résultat, dans une grande majorité de pays, la création d'espaces ruraux différenciés et inégalement développés. Face à la mondialisation de l'économie, les perspectives qui s'offrent à ces différents espaces ne sont pas les mêmes. Si les espaces ruraux qui profitent des politiques d'aménagement et de mise à niveau sont intégrés à l'économie globale, luttent pour la conquête des parts du marché en faisant appel à plus de capital technologique, ceux qui sont moins favorisés par

sociation nationale des géographes marocains (ANAGEM), l'Université Mohammed V-Agdal, la faculté des lettres et des sciences humaines de Rabat, le Groupe de recherche sur le monde rural (GREMR) et en collaboration avec l'Association nationale des géographes ruraux (ANAGER), la Chaire UNESCO-GN, avec le soutien du ministère de l'Éducation nationale de l'Enseignement supérieur, de la Formation des cadres de la Recherche scientifique, le ministère de la Communication et l'Université Mohammed V- Souissi.

Ce rendez-vous scientifique est organisé par la Commission du développement durable et des systèmes ruraux, affiliée à l'Union géographique internationale (UGI), l'As-



Moussa Kerzazi.

Ph. R. Tark

Pourquoi prenez-vous l'exemple japonais et danois ?

J'ai cité le Japon, parce qu'il est la deuxième puissance économique du monde. Le paradigme, c'est que ce pays est un archipel volcanique, dénommé "ceinture de feu". C'est un petit pays, mais sur lequel vit une population de plus de 127 millions d'habitants contre 30 millions au Maroc. J'ai cité comme deuxième exemple le Danemark, État développé, grâce à une économie de marché moderne qui dépend du commerce extérieur. Pourtant, il est parmi les petits pays et sa population ne dépasse pas 5,5 millions d'âmes. Ces deux nations évoquées constituent des exemples de réussite pour se situer au premier rang dans la liste des pays ayant un développement humain élevé. En plus, ils ne disposent pas de grandes richesses en ressources naturelles (pas de pétrole, de gisement ni de vastes plaines). Toutefois, ces deux pays ont pu réussir leur pari du progrès en surmontant les contraintes naturelles et en les transformant en atouts. ■

Carte de visite



- membre fondateur et coordinateur du Groupe de recherche et d'études sur le monde rural (GREMR),
- coordinateur du comité d'organisation local du colloque international «Produits agricoles, touristiques et développement local» (2007) de la commission de l'Union géographique internationale (UGI) du développement durable et des systèmes ruraux et membre de son
- comité scientifique,
- membre fondateur de l'UFR «Ecole doctorale sur le développement local et l'aménagement de l'espace rural dans le Maghreb arabe» 2003,
- responsable du laboratoire de géographie rurale (1995-97),
- Ordre de distinction du mérite national en 1993,
- conseiller communal, arrondissement Agdal-Ryad, wilaya de Rabat et membre de la commission locale de l'Initiative nationale de développement humain (INDH) et celle de la culture et des affaires sociales,
- président fondateur de l'Association Hay Riad.

PROFESSION

NOTARIAT

Plaidoyer des notaires maghrébins

Cette activité reste sous-développée au Maroc et en Tunisie, contrairement à l'Algérie et à la Libye

LAHCEN OUDPOUD

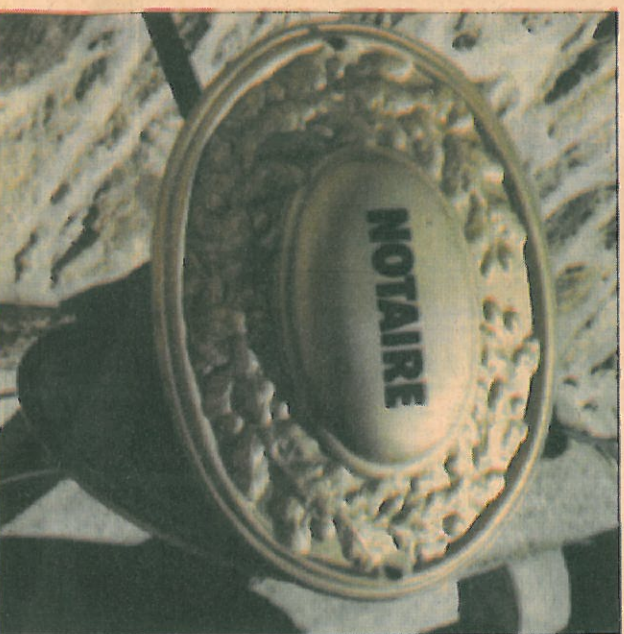
« À l'instar du Maroc, la profession du notariat reste sous-développée en Tunisie. »

Les notaires maghrébins ont appelé à opérer rapidement une mise à niveau des réglementations de l'exercice de l'activité du notaire dans les pays du Maghreb. Cette recommandation a été émise lors de la 2e Rencontre des notariats du Maghreb arabe qui s'est tenue du 21 au 22 juin 2007, à Casablanca et Rabat. Ils ont également appelé à mettre en place un cadre de travail en commun entre les pays maghrébins dans les domaines juridique et notarial. Ce qui devra permettre notamment, explicitement, d'élaborer l'investissement des citoyens maghrébins dans les différents pays du Maghreb arabe et de faire bénéficier les notariats des divers pays maghrébins de leurs expériences mutuelles. L'objectif sera également, ajoute-t-on, de préparer des propositions d'amendements des textes juridiques permettant leur rapprochement en matière de législation dans ces pays. Les divers participants ont, de même, insisté sur la responsabilité de tous les membres du notariat du Maghreb arabe pour œuvrer dans le but d'instaurer dans leurs pays respectifs l'acte authentique.

Mémorandum

La 2e Rencontre des notariats du Maghreb arabe a été marquée par la présentation d'un mémorandum dans lequel sont proposés les grands axes de la future institution dans laquelle opèrent les différents notariats

des payes participants. Ce document a été mis à la disposition des participants par le président de la Chambre nationale du notariat moderne du Maroc, maître Amin Fayçal Benjelloun, à l'ouverture de cette session.



Appel à la mise en place d'un cadre de travail en commun entre les pays maghrébins dans les domaines juridique et notarial.

Appel à la mise en place d'un cadre de travail en commun entre les pays maghrébins dans les domaines juridique et notarial.

Appel à la mise en place d'un cadre de travail en commun entre les pays maghrébins dans les domaines juridique et notarial.

Appel à la mise en place d'un cadre de travail en commun entre les pays maghrébins dans les domaines juridique et notarial.

Appel à la mise en place d'un cadre de travail en commun entre les pays maghrébins dans les domaines juridique et notarial.

Appel à la mise en place d'un cadre de travail en commun entre les pays maghrébins dans les domaines juridique et notarial.

COMMERCE INTÉRIEUR

Des contraintes et des opportunités

Le programme recommande un package pour améliorer la compétitivité à travers la labellisation

ABDELWAHED RMICHE

Le programme Rawaj 2020 a identifié les contraintes qui "plombent" chacune des trois composantes du commerce intérieur, ainsi que les solutions préconisées. S'agissant du commerce de proximité, le programme souligne que les petits commerçants indépendants restent soumis à des contraintes comme l'apparition de nouveaux modes de commerce, l'influence du secteur non structuré et l'absence de pratiques et techniques modernes de vente et de gestion.

Pour mettre en valeur ces petits commerces, le programme recommande un package pour améliorer leur compétitivité à travers l'adoption d'un système de labellisation. De même, il propose la spécialisation des petits commerces et son groupement en réseaux, et ce dans le but d'augmenter leur rentabilité financière.

Par ailleurs, en vue d'inciter les commerçants à adhérer à ce plan de modernisation, le programme prévoit la mise en place d'un mécanisme de financement dédié notamment à la création d'un fonds de dévelop-

pement de commerce. Ce fonds permettra de financer et d'appuyer les projets initiés par les collectivités locales dans le but d'organiser des espaces commerciaux, moderniser les espaces publics et aménager des sites de sédentarisation des marchands ambulants.

En ce qui concerne les grandes et moyennes surfaces, en dépit de leur développement remarquable, elles restent confrontées à plusieurs difficultés comme l'indisponibilité du personnel qualifié, les difficultés à s'approvisionner en produits frais, le déficit en la cherté de l'immobilier commercial et du foncier, et enfin la faiblesse du système logistique et de transport.

Rawaj 2020 compte ainsi mettre en place des branches de formation adaptées aux besoins et permettre à ces grandes et moyennes surfaces d'intégrer en amont la filière des produits frais.

Pour ce qui est des marchés de gros, des abattoirs et des halles à poissons, ils connaissent d'énormes difficultés qui empêchent leur développement. Il s'agit notamment de l'adaptation des textes régissant ces espaces comme du développement au développement du



REPÈRES

Données sur le secteur commercial :

- > Nombre d'emplois : 1,2 millions de personnes employées
- > Valeur ajoutée : 57 MMDH
- > Chiffre d'affaires estimé : 250 MMDH,
- > Une croissance du secteur soutenue par l'évolution de la consommation des ménages (près de 9% entre 2004 et 2005).

Améliorer l'attractivité de l'offre

Le programme Rawaj 2020 a identifié deux plans transversaux : le premier vise à renforcer l'attractivité de l'offre commerciale et le second à améliorer l'environnement des opérateurs de commerce.

Concernant « l'attractivité commerciale », l'objectif est de mieux organiser le jeu d'acteurs et d'adapter l'offre d'accueil par rapport aux attentes des opérateurs tout en la rendant plus visible à travers la réalisation de schémas d'urbanisme commerciaux aussi bien au niveau national que régional.

La réalisation de ces schémas sera basée sur des études de faisabilité technique, juridique et économique globale fondée sur des critères socio-économiques. Ces études préalables permettront l'organisation de l'espace commercial et une meilleure facilité dans le choix de l'implantation des activités pour les opérateurs.

De même, ces schémas permettront de promouvoir de façon harmonieuse les différentes formes de commerces (commerces de proximité, grande distribution, commerce non sédentaire, grands projets structurants...) et amélioreront l'attractivité du secteur pour les investisseurs nationaux et étrangers.

En ce qui concerne l'amélioration de l'environnement de l'entreprise commerciale, le but est d'améliorer les conditions d'exercice de l'activité commerciale, de mettre en

place des schémas de formation adaptés aux besoins de l'entreprise et de renforcer la protection du consommateur. A ce titre, il y a lieu de citer la réforme de la fiscalité locale qui vise la réduction ou la suppression de certaines taxes, ainsi que la promulgation de la loi sur la comptabilité simplifiée. L'amélioration de l'environnement de l'entreprise suppose également la résolution du problème de la cherté et de l'indisponibilité de l'immobilier et de l'assiette foncière destinés à abriter des projets commerciaux. Rawaj 2020 recommande la réforme du Dahir du 24 mai 1955 sur le bail commercial, et ce dans le sens d'une meilleure protection du bailleur, l'incitant ainsi à offrir, en location, les biens dont il dispose.

De même, et en vue de lutter contre les spéculations sur les locaux commerciaux, il est proposé d'instaurer un droit de préemption permettant aux collectivités locales de récupérer les locaux non utilisés et de les mettre à la disposition des investisseurs. Par ailleurs, Rawaj 2020 a identifié un besoin annuel d'accompagnement des commerçants dans le domaine de la formation qui serait de près de 35.000 personnes/an.

Ainsi ce programme prévoit la mise en place de schémas de formation adaptés (de courte durée et orientés vers l'opérationnel) destinés aux étudiants et/ou aux projets de reconversion professionnelle.

La question de la santé publique et de la sécurité du consommateur n'est pas en reste. C'est ainsi que des actions concrètes ont été retenues pour la protection du consommateur contre les risques d'insécurité alimentaire et la lutte contre la contrefaçon.



Le programme Rawaj 2020 a identifié deux plans transversaux : le premier vise à renforcer l'attractivité de l'offre commerciale et le second à améliorer l'environnement des opérateurs de commerce. Concernant « l'attractivité commerciale », l'objectif est de mieux organiser le jeu d'acteurs et d'adapter l'offre d'accueil par rapport aux attentes des opérateurs tout en la rendant plus visible à travers la réalisation de schémas d'urbanisme commerciaux aussi bien au niveau national que régional. La réalisation de ces schémas sera basée sur des études de faisabilité technique, juridique et économique globale fondée sur des critères socio-économiques. Ces études préalables permettront l'organisation de l'espace commercial et une meilleure facilité dans le choix de l'implantation des activités pour les opérateurs. De même, ces schémas permettront de promouvoir de façon harmonieuse les différentes formes de commerces (commerces de proximité, grande distribution, commerce non sédentaire, grands projets structurants...) et amélioreront l'attractivité du secteur pour les investisseurs nationaux et étrangers. En ce qui concerne l'amélioration de l'environnement de l'entreprise commerciale, le but est d'améliorer les conditions d'exercice de l'activité commerciale, de mettre en

Refonte globale

Les marchands ambulants auront droit à la réhabilitation.



AGRICULTURE

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le rural victime de la mondialisation

La valorisation des richesses patrimoniales naturelles est la voie d'une intégration globale

BENSALEM FENNASSI

REPÈRES

Principales entraves

Le régime foncier au Maroc se caractérise par une diversité de statuts juridiques :

> Les terres "melk" qui, quelles que soient leur origine (achat, héritage, don) appartiennent à une ou plusieurs personnes qui en ont pleine jouissance. Ces terres relèvent du domaine privé.

> Les terres collectives appartenant à la communauté ethnique. Elles sont inaliénables, mais peuvent être affectées (partagées en parts attribuées à des ayant droits) ou non affectées (exploitées pour le compte de toute la communauté).

> Les terres "guich" sont des terres de l'Etat, distribuées en contrepartie de services militaires rendus.

> Les terres "habous" sont des terres léguées par une personne à une fondation religieuse.

«S

il les espaces ruraux qui profitent des politiques d'aménagement et de mise à niveau sont intégrés à l'économie globale, luttent pour la conquête des parts du marché en faisant appel à plus de capital technologique, ceux qui sont moins favorisés par ces politiques se trouvent confrontés à une série de crises qui menacent leurs systèmes productifs et sociaux séculaires.

Cette réflexion, tirée de l'argumentaire du colloque «Produits agricoles, touristiques et développement local» qui aura lieu du 9 au 15 juillet à la Faculté des lettres et sciences humaines de l'université Mohammed V posera la question de la place du monde rural face à la mondialisation de l'économie. Ce grand rendez-vous scientifique, organisé en collaboration avec l'association nationale des géographes rurauxistes (ANAGER), la Chaire Unesco-GN, l'Union géographique internationale (UGI) avec le soutien du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche scientifique, le ministère de la Communication et l'université Mohammed V. Souissi reviendra sur les perspectives qui s'offrent à ces différents espaces qui ne sont, assurément, pas les mêmes.

Cette problématique, selon Moussa Kerzazi, expert en aménagement rural, se pose dans deux mondes différents: les pays du Nord et ceux du Sud. Dans ces derniers, les activités agricole et touristique contribuent fortement d'une manière directe ou indirecte à la croissance des économies de ces pays et à la création de l'emploi. «Toute-fois, l'ouverture sur le marché mondial dans le cadre des



Ce grand rendez-vous scientifique reviendra sur les perspectives qui s'offrent à ces différents espaces.

accords de libre-échange (Maroc-Etats-Unis et Maroc-Union européenne), posera des problèmes relatifs à la maîtrise des répercussions négatives de la concurrence sur les marchés des produits agricoles et touristiques locaux», explique l'expert.

Dans sa globalité, la traditionnelle question de savoir si l'agriculture, secteur majeur de l'économie marocaine fait du Maroc un pays à vocation agricole reflète surface. Les experts sont unanimes, le pays devrait plutôt être qualifié de pays rural, dont l'activité de la population est essentiellement agricole. En effet, le secteur agricole représente, selon les années, de 12 à 20% du PIB total. Les années 1999 et 2000 ont été caractérisées par une forte sécheresse récurrente, qui, en faisant chuter

lourdement le PIB agricole,

a entraîné la stagnation de l'ensemble de l'économie marocaine. C'est dire la dépendance de l'économie par rapport à ce secteur ! En plus, la filière agricole, principal employeur du pays, occupe une place prépondérante dans l'économie marocaine. 40% de la population active dépend du secteur agricole, qui représente 78% de l'emploi en milieu rural. En période de sécheresse, c'est toute une frange de la population qui est touchée : les agriculteurs et leurs familles, qui restreignent fortement leur consommation, mais également les commerces de proximité qui votent leur chiffre d'affaires chuter. SY ajoute la rareté de la terre et le morcellement des exploitations : Seules 12% des terres sont considérées comme de la Surface agricole utile (S.A.U.). Cette rareté du foncier agricole, objet d'une intense spéculation, explique les prix observés à l'hectare. Selon une étude de la mission économique française au Maroc, dans la région de Meknes, un hectare de terre non irrigué (en "bour" ou agriculture pluviale) coûte entre 9150 et 15250. Ce même hectare revient à 30 500 lorsqu'il est irrigué ou pourvu en puits et matériel d'adduction d'eau globales.



(en France, le prix moyen d'un hectare de terre varie de 3050 à 7600 pour du verger). L'étude relève également une organisation sociale déficiente et un analphabétisme chronique en milieu rural. Le mode d'exploitation principal est familial, d'où l'importance du travail des femmes et des jeunes. Une grande part des cultures est consacrée à l'autoconsommation et à l'alimentation du bétail, ultime ressource en cas de sécheresse prolongée. Le taux d'analphabétisme atteint 67% en milieu rural. Moins de 10% des exploitants agricoles ont un niveau d'instruction qui dépasse le primaire et 81% des exploitants sont analphabètes.

L'immatriculation des terres, l'accès au crédit ou la participation à la société civile, via les associations ou les coopératives, restent des problèmes pour ces populations. La main-d'œuvre qualifiée est particulièrement rare en milieu rural. ■

Une agriculture duale

La forte imprégnation du secteur agricole dans l'économie marocaine est illustrée par la corrélation entre le PIB

et le PIB agricole, dont l'évolution est soumise aux variations des récoltes céréalières dépendant des précipitations. Ainsi, les années 1995, 1997, 1999 et 2000 ont été des années de sécheresse, alors que l'année 1996 s'est révélée

ne s'élève en moyenne que de 30 à 75 % pour les céréales et de 50 % pour le sucre.

Bien que le secteur agricole ne bénéficie que de 10% des investissements globaux, les recettes en devises que procurent l'agriculture, la pêche et les industries agroalimentaires représentent 35% des exportations marocaines globales.

Le taux d'autosuffisance